

COMPTE RENDU
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Brens, dûment convoqué, en application des articles L 2121-7, L 2121-9 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, dans le respect des gestes barrières et sans public, sous la présidence de Mme Sylvie GARCIA, Maire.

Présents :

Mme GARCIA Sylvie, Maire,

M. BONNEFOI, Mme AUSSENAC, M. DAL MOLIN, M. PALMA, Adjoint.

M. TERRAL, Mme FALCO, M. VALATX, Mme TRIFT, Mme BESSOLLES, Mme CRANSAC VELLARINO, M. BAH, Mme PALOT LIVIERO, M. BREILLER-TARDY, Conseillers Municipaux.

Excusés représentés :

Mme RAISONNET qui a donné procuration à M. BAH

M. ARMEL qui a donné procuration à M. BAH

Mme BRETAGNE qui a donné procuration à Mme PALOT LIVIERO

M. LELIEVRE qui a donné procuration à M. BREILLER-TARDY

M. RABEAU qui a donné procuration à M. BONNEFOI

Absents : /

Secrétaire de Séance : M. BREILLER-TARDY Samuel

Mme le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis à chaque élu, à l'approbation de l'assemblée.

M. BAH demande : - si la subvention allouée à l'ADDT était nécessaire et s'il n'aurait pas été plus pertinent de l'attribuer à une association telle que « Paroles de femmes ».

- des précisions sur le montant perçu par la Collectivité pour les ombrières photovoltaïques du parking de l'espace socio-culturel.

Mme le Maire rappelle que : - les subventions aux associations ont été votées par le Conseil municipal

- le montant de la soulte perçue par la Commune en 2021 dans le cadre du bail emphytéotique s'élève à 50 400€. Cette somme ne sera donc perçue qu'une seule fois.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I – FISCALITE 2022 – VOTE DES TAUX : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Mme le Maire cède la parole à Mme AUSSENAC pour la présentation de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Mme le Maire propose le maintien des taux votés en 2021.

M. BAH demande s'il ne serait pas possible de baisser les taux compte tenu des résultats comptables excédentaires et précise qu'emprunter pourrait venir en compensation pour les investissements à venir.

Mme le Maire rappelle que suite à la fiscalisation de la compétence scolaire décidée par la Communauté d'Agglomération, le Conseil Municipal a voté une baisse des taux en 2021 pour limiter la pression fiscale sur les administrés et invite l'Assemblée à procéder au vote.

Délibération 2022-14

Sur proposition de la commission Finances du 14 avril 2022, Mme le Maire invite l'assemblée à délibérer sur le maintien des taux votés en 2021 pour les 2 taxes foncières soit :

- Taxe foncière (bâti) : 32.26%
- Taxe foncière (non bâti) : 53.95%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 16 voix Pour (dont 3 représentées) et 3 voix contre (dont 2 représentées) **approuve le maintien des taux votés en 2022 pour les 2 taxes foncières soit :**

- **Taxe foncière / bâti : 32.26 %**
- **Taxe foncière / non bâti : 53.95 %.**

II – BUDGET COMMUNAL 2022

Délibération 2022-15

Mme le Maire cède la parole à Mme AUSSÉNAC pour la présentation de la proposition de budget communal 2022 de la commission Finances du 14 avril 2022 qui s'élève à 2 995 535.60 €, décomposé comme suit :

Section fonctionnement			
Total Dépenses	1 457 916.82	Total Recettes	1 457 916.82
Charges à caractère général	326 351.00	Atténuation de charges (remboursement frais de personnel)	15 000.00
Charges de personnel	595 550.00	Produits des services	192 190.00
Atténuation de produits (Attribution de compensation)	33 221.00	Impôts et taxes	555 515.00
Autres charges de gestion courante	155 098.70	Dotations et participations	466 125.00
Charges financières	7 127.00	Autres produits de gestion courante	45 001.00
Charges exceptionnelles	2 200.00	Produits financiers	2.00
Dépenses imprévues	74 584.87	Produits exceptionnels	1 000.00
Opérations d'ordre entre section (dotations aux amortissements)	63 784.25	Opérations d'ordre entre section (travaux en régie)	10 000.00
Virement à la section investissement	200 000.00	Résultat positif reporté	173 083.82
Section investissement			
Total Dépenses	1 537 618.78	Total Recettes	1 537 618.78
Dépenses d'équipement dont RAR : 667 747.81€ nouvelles propositions : 655 625 €	1 323 372.81	Recettes d'investissement dont RAR : 280 795€ Nouvelles subventions : 13 747€	294 542.00
Attribution de compensation	58 517.00	Emprunt	180 000.00
Remboursement capital emprunts	120 957.67	FCTVA	40 000.00
Reversement taxe aménagement (zone activités)	1 748.91	Taxe aménagement	50 000.00

Dépôts et cautionnements	2 000.00	Dépôts et cautionnements	2 000.00
Travaux en régie	10 000.00	Excédents de fonctionnement capitalisés	705 292.53
Dépenses imprévues	2 682.67	Produits des cessions	2 000.00
/	/	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	63 784.25
Opérations patrimoniales	/	Opérations patrimoniales	/
Résultat négatif reporté	18 339.72	Résultat positif reporté	/
/	/	Virement de la section fonctionnement	200 000.00

Mme AUSSENAC présente le tableau des effectifs, l'état de la dette de la commune, les nouvelles opérations d'investissement et les restes à réaliser 2021.

Des demandes de précisions et des échanges entre les élus portent sur différents points.

- M. BAH demande :

- quel est le nombre de logements communaux en location et le montant des loyers et pointe le poste de la masse salariale.

Mme le Maire précise que 2 logements sont loués par la Collectivité pour un montant de 335 € et 416 €/mois.

- Mme TRIFT demande le positionnement de la borne de recharge électrique.

Mme le Maire précise qu'elle sera positionnée près de la boucherie, que les travaux préparatoires ont été réalisés mais que la livraison de la borne sera retardée en raison d'un problème d'écran. La recharge sera payante.

- Mme CRANSAC VELLARINO demande des nouvelles du tabac. Mme le Maire précise qu'il n'y aura pas de repreneur pour le tabac.
- M. BREILLER-TARDY demande :
- l'état d'avancement de la modification du PLU.

Mme le Maire précise que le bureau d'études travaille sur le contenu du document.

- le positionnement de la vidéo surveillance et le nombre de caméras prévues.

Mme le Maire précise que le projet est budgétisé, la demande de subvention a été déposée. Le dossier a été travaillé avec le gendarme référent sécurité sur les différents aspects techniques pour la demande d'autorisation Préfectorale. Des caméras seront positionnées pour la surveillance des sites scolaires, du city stade et du centre bourg.

Plusieurs modes de gestion au quotidien sont possibles : partenariat avec la police municipale à étudier, maintenance à définir...

- M. BAH demande des précisions sur la prévision budgétaire de 100 000 € pour l'aménagement du site de l'ancienne Tonnellerie.

Mme le Maire précise que ces crédits sont destinés à débiter les études et la 1^{ère} phase de travaux : soit la traverse vers la rue des rives. Le CAUE élabore un cahier des charges et une esquisse pour pouvoir consulter des bureaux d'études.

M. BREILLER-TARDY : La conception du projet sur le site de l'ancienne Tonnellerie s'inscrit dans l'aménagement global du cœur central du village : travée, résidence seniors, lien avec les écoles.

Mme le Maire précise que : - ces différents aspects du projet réaménagement du site de l'ancienne tonnellerie sont inscrits depuis l'origine dans les projets du contrat bourg centre.

-le droit de préemption a été exercé pour un projet défini : résidences seniors, réhabilitation de bureaux et traverse piétonne et qu'il ne sera pas possible de prévoir un autre aménagement.

M. BREILLER-TARDY précise que le projet devra respecter les grandes orientations qui ont été affichées mais qu'il y a encore des marges de manœuvre pour faire évoluer l'aménagement dans la phase de conception qui s'ouvre. Ainsi, il demande si, conformément à la charte sur la démocratie participative, il est prévu de solliciter la population sur la conception du projet en lien avec l'aménagement du cœur du village : travée, volumétrie de la résidence seniors, articulation et liaison avec l'école. Par ailleurs, il précise que la consultation de l'équipe chargée de la conception du projet pourrait se faire sur la base d'un concours, ce qui permet d'enrichir la réflexion et de choisir le lauréat sur des bases solides.

Mme le Maire propose la création d'un groupe de travail constituée d'élus et de membres de la population.

M. BAH : demande pourquoi ne pas définir l'aménagement du site avant de provisionner 100 000 € et affirme que les résidences seniors ne sont pas prévues dans le contrat bourg centre.

Mme le Maire reprecise que :

- cette inscription budgétaire permettra de réaliser les études et de débiter si possible les 1ères phases du projet avant la fin de l'année : traverse piétonne.
 - qu'une rencontre est prévue avec les services du Département et les communes qui ont déjà porté ce type de projet.
 - que ce projet est intégré dans le contrat bourg centre, ce qui permettra notamment de mobiliser des financements publics, notamment du Département et de la Région.
 - que la consultation de Maîtres d'œuvre sera engagée à partir du travail du CAUE qui propose d'accompagner la commune.
- Mme PALOT LIVIERO demande des précisions sur les crédits budgétaires prévus pour l'éclairage du terrain de sport. Mme le Maire précise que la prévision budgétaire a été faite à partir de devis.

M. PALMA ajoute que l'éclairage est prévu sur un demi terrain pour les entraînements.

- M. BAH demande si des aménagements sont prévus dans les hameaux.

Mme le Maire rappelle que des réunions de quartiers dans les hameaux seront organisées pour recueillir les besoins et y répondre en fonction des possibilités.

- M. BREILLER-TARDY exprime au nom du groupe minoritaire les difficultés à s'inscrire dans la réflexion pour la préparation du budget. Il déplore l'envoi tardif des documents, regrette de ne pas avoir pu disposer plus tôt de la note de présentation du budget intéressante et relève le dépassement du délai pour le vote du budget. Il souhaiterait avoir suffisamment de recul pour avoir une analyse éclairée du projet de budget. Pour ces différentes raisons, il précise que les élus du groupe minoritaire ont décidé de s'abstenir sur le vote du budget présenté.

Mme le Maire précise que toutes les règles ont été respectées : délai de convocation, absence d'obligation d'envoi de documents, remise de documents de travail en séance et fait part de la surcharge de travail et du retard généré par des causes externes.

Elle invite ensuite l'Assemblée à procéder au vote du budget.

Le budget communal est voté à la majorité par 12 voix pour (dont 1 représentée), 3 voix contre (dont 2 représentées) et 4 abstentions (dont 2 représentées).

- Mme PALOT LIVIERO aurait souhaité avoir une vision globale des projets sur 3 ou 4 ans, notamment pour les voies douces.

Mme le Maire rappelle que les voies douces font partir du contrat bourg centre, lequel est consultable en Mairie.

III – SUBVENTION ETUDIANTS INEPOLE – PROJET MINI OLYMPIADES DE BRENS

Délibération 2022-16

Mme le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de subvention d'un groupe d'étudiants en BTSA à la MFR Inéopole de Brens pour l'organisation d'un évènement sportif prévu le 20 mai 2022 « Les Mini Olympiades de Brens ».

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 100 € pour soutenir le projet de ces étudiants.

IV – DEMANDES DE SUBVENTIONS : ECLAIRAGE TERRAIN DE SPORT – PARKING VEGETALISE CIMETIERE

Mme le Maire propose à l'Assemblée d'ajourner cette question, compte tenu du manque d'éléments de la part des financeurs potentiels : ANDES et Agence de l'eau qui ont reçu de nombreuses demandes pour des enveloppes limitées.

V – PROPOSITION DE VENTE PARCELLES PRIVEES LIMITROPHES DU SITE DE L'ANCIENNE TONNELLERIE

Délibération 2022-17

Mme le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de vente de 3 parcelles cadastrées C n° 207 – C n° 208 (partie) – C n° 1222 (partie) d'une contenance totale de 627 m² qui constituent une unité foncière, au prix de 49 000 €.

Mme le Maire rappelle que ces parcelles sont limitrophes avec la parcelle C n° 212 acquise récemment par la Collectivité.

Elle fait part de l'avis du Service du Domaine qui estime la valeur vénale des 3 parcelles susvisées à 31 300 €. Mme le Maire explique que le prix demandé dépasse de plus de 10 % l'estimation des domaines. L'acquisition à un tel montant doit être justifiée.

Un débat s'engage entre les élus sur l'opportunité ou pas d'acquérir ces parcelles.

M. BREILLER-TARDY souhaiterait avancer sur le cadrage global du projet et connaître le montant global de l'opération projetée, pour pouvoir se prononcer sur l'intérêt d'acquérir cette unité foncière. Il pense qu'il serait opportun d'étudier le projet avec ou sans cette parcelle avant la réception de la déclaration d'intention d'aliéner afin d'éclairer le choix de préemption ou non.

Mme le Maire propose de surseoir dans l'attente de la réception de la déclaration d'intention d'aliéner de ces biens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- refuse d'acquérir ces parcelles au prix de 49 000 €,
- charge Mme le Maire de notifier la décision de l'Assemblée au propriétaire.

VI – PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN DES BERGES DU TARN ET DE SES AFFLUENTS

Délibération 2022-18

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier du 28 mars 2022 adressé par la Préfecture concernant la nouvelle prescription de la révision du Plan de Prévention des risques mouvements de terrain des berges du Tarn et de ses affluents et sollicitant à nouveau l'avis du conseil municipal.

Considérant la délibération du conseil municipal du 3 septembre 2021, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de plan proposé sous réserve de la prise en compte des prescriptions et de la réponse aux questions suivantes :

- 1- **Zone R4** : en dehors des logements quelles sont les autres destinations interdites ?
Précision sur le changement de destination sur constructions existantes, l'article stipule :
Le changement de destination des bâtiments dont la destination principale est ou sera le commerce, l'artisanat, les bureaux ou le service public avec une vulnérabilité limitée.
Ne pas augmenter l'emprise au sol. Ne pas faire l'objet de création de logement supplémentaire. Ne pas augmenter la vulnérabilité du bâtiment. Ne pas créer d'établissement sensible.

- 2- **Zone B2** :
 - Sur les constructions existantes : nécessité de mettre aux normes les évacuations ?
 - Interprétation de la formulation : *Dans la zone de précaution, les travaux de terrassement ou d'excavation sont interdits dès lors que l'ampleur des travaux est susceptible de déstabiliser le sol.*
 - Proposition : préciser dans le rapport de présentation, à l'aide d'exemples illustrant différents cas de figures.

- 3- Gestion des eaux pluviales : En l'absence de réseau existant, les eaux pluviales doivent être évacuées vers un exutoire de surface capable de les recevoir sans causer de désordres.
Quels types d'exutoire ? Puits perdu ? Autre ?

- 4- Par rapport aux équipements de la Commune : ateliers municipaux (référence cadastrale C 1190), Centre de Loisirs (référence cadastrale C 1120), la tonnellerie (référence cadastrale C 0212), quelles sont les possibilités d'aménagement (à préciser) ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité EMET un AVIS FAVORABLE sous réserve de la prise en compte de ces observations et de la réponse aux questions posées.

VII – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- **IA 81 038 22 T 0016**
Immeuble bâti – Section ZN n° 200
Saint-Fons – 1279 m²
Prix : 227 000 €

VIII – INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- **Demande de renouvellement d'une occupation du Domaine fluvial sur le Tarn, de la Commune de GAILLAC** pour l'organisation de la 3^{ème} édition de « Gaillac Guinguette », au Lido, aux abords des berges durant l'été 2022.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime.

- **Point sur les travaux du city stade**

Les travaux sont quasiment terminés. La peinture de la piste d'athlétisme sera faite dans les prochains jours. Des élus ont aidé les services techniques pour les travaux de clôture, mise en place de potelets et de barrières pour matérialiser un cheminement piétonnier et 10 places de stationnement le long du chemin de Rieucourt.

La réouverture de la rue du 11 novembre 1918 sera bientôt effectuée.

Mme CRANSAC VELLARINO fait part de la satisfaction des riverains concernant ces nouveaux équipements dont peuvent profiter pleinement les adolescents.

- **Point travaux école (Y. BONNEFOI)**

Les travaux de peinture sont en cours, dont notamment la peinture d'une façade et le remplacement de chenaux.

La dernière phase de sécurisation (grillage) est prévue pendant les vacances scolaires de Pâques.

La clôture du site maternelle sera réalisée par les agents communaux. Dès la réouverture de la rue du 11 novembre 1918, l'entrée de l'école sera face au city stade.

- **Village étape (Compte-rendu de M. TERRAL)**

REUNION DE ZONE DU 12 AVRIL 2022- LAISSAC

Villages Présents : Naucelle, Barraqueville, Laissac, Le Caylar, La Canourgue, Brens

Le village de Brens était représenté par FALCO Nicole, TERRAL Michel, MONDET Véronique

Les référents de Village Etape sont les contacts essentiels et privilégiés dans les échanges avec la Fédération. Ils s'engagent à assurer le suivi de la mise en œuvre des actions liées au label sur leur territoire.

A ce jour, 73 villages ont été labellisés. En 2014, année de la labellisation de Brens, 25 villages étaient labellisés.

A- BILAN 2021

Quelques chiffres :

- 8 000 guides camping-car distribués.
- 160 730 visites site internet Village Etape
- 9 000 fans Facebook
- 159 nouveaux commerçants ont signé une charte
- 189 participants aux rencontres nationales
- 128 adhérents aux réunions de zone
- 12 renouvellements de label, 16 en mi-parcours
- 25 nouvelles communes ont manifesté l'intérêt d'adhérer
- 2 nouveaux Villages Etapes Labellisés
- 18 plaintes Courriel
- 2 574 connexions Extranet
- 17 projets présentés au prix de l'initiative.

B - PLAN ACTION 2022

1- DEVELOPPER LE RESEAU SUR LES GRANDS AXES ROUTIERS DE France

23 Communes ont manifesté leur intérêt pour le label entre 2021 et 2022. Le 8 mars 2022, le comité d'experts a étudié les candidatures de :

- *Chatelaudren-Plougat RN 12 (Côtes d'Armor)*
- *Le Faou RN 165 (Finistère)*
- *Saint Bonnet en Champsaur RN 85 (hautes Alpes)*

Ces villages seront labellisés pour la saison estivale 2022. Sur le réseau Départemental, l'étude d'opportunité et de présentation des résultats seront présentés au Ministère et au réseau lors des rencontres nationales. Réflexion à mettre en lien avec le projet de loi 3DS et au potentiel de transfert de 10 000Kms de routes nationales.

Etude du réseau concédé. Mise en concession de la RN 79 aujourd'hui A79 concédée à la société ALIAE. Prochaine étape rédaction d'une convention de partenariat entre les Villages Etapes, la Fédération et le concessionnaire.

2- FAIRE CONNAITRE LE LABEL AU PLUS GRAND NOMBRE

Continuer la progression de notoriété sur le web, Newsletters, Réseaux Sociaux, Site Web.

3- DEVELOPPER L'IMAGE DE MARQUE DU LABEL ET NOTORIETE

- *Guide du Routard des Villages Etapes – Date de sortie 6 avril 2022, 13 000 exemplaires sur 3 000 points de vente. Lancement officiel en présence de l'équipe du Routard le 1^{er} avril 2022 à Bessines sur Gartempe (87). L'édition 2023 du guide est déjà en préparation, possibilité de réserver notre publicité dans la prochaine édition.*
- *Commercialiser la marque à travers les opérations de promotion (Kit marketing, Salons, Vente en ligne). Les sommes récoltées par la vente de brochures et goodies en 2021 soit 3 120€ ont permis de financer l'envoi de la documentation gratuite aux usagers de la route (carte réseau)*

4- ENTRETENIR DES RELATIONS PARTENARIALES ANNUELLES

- *Partenaires Moto – Fédération des Motards en colère*
- *Partenaires Camping-car (Caramaps, CCar info...)*
- *Partenaires voitures électriques (Ministère de l'Ecologie)*
- *Partenaires voitures (IGN, Géoportail, Michelin...)*

5- CONNAITRE ET FIDELISER LA CLIENTELE FRANCAISE ET ETRANGERE

- *Analyser par secteur les clientèles cibles et leurs adhérents*
- *Camping-Car. Guide camping-car. Annuaire camping-car à destination des groupes pour l'organisation d'un rassemblement dans un village étape.*

Quelques chiffres en 2021 :

- *1 490 annuaires distribués*
- *3 000 annuaires papiers distribués*
- *5 100 Guides camping-car Téléchargés*
- *27 000 consultations de la page « vous roulez en camping-car »*
- *2 950 packs GPS téléchargés*
- *Moto 74 circuits actuellement disponibles. 17 870 consultations de road trips en 2021 sur le site village étape.*

- *Véhicules électriques*
 - *Famille. Mise en place d'une offre famille sur le site web. Création d'un carnet de voyage à destination des enfants.*
 - *Réflexion d'une offre commune à l'ensemble des villages étapes. Possibilité pour BRENS, le sentier des Meuniers, Visite du patrimoine pont de la tuile, Eglise Saint Eugène, City Stade....*
- 6- *CREER EN INTERNE DES SUPPORTS CORRESPONDANT AUX BESOINS DES CLIENTELES*
- *Edition 2022 (Cartes réseau, Nouveau guide camping-car – Visuel publicitaire guide du routard.*
 - *Médiathèque Photos, Vidéos*
 - *Renforcer les outils de satisfaction et de fidélisation des usagers- Carte privilège.*
- 7- *FAIRE CONNAITRE OFFICIELLEMENT LES VALEURS DU LABEL*
- *Gagner en visibilité auprès des institutionnels –Ministère Ecologie- ministère Cohésion des territoires- Ministère Economie ; En réflexion : Régions- Départements*
 - *Exemple Camping-car*
 - *505 000 camping-cars parc national*
 - *84,8% fréquentent une aire de stationnement*
 - *35% hébergement Hôtellerie de plein air*
 - *1,7 nuitées en moyenne*
 - *2 personnes*
 - *28% fréquentent les restaurants*
 - *24% stations-services carburants*
 - *86% achètent des produits alimentaires*
 - *97% ont fréquenté un village étape*
 - *72€ panier moyen dépensé*
 - *73% demandes de documentation du site village étape*
- 8- *MESURER LES RETOMBEES ET MAINTENIR LA QUALITE DU LABEL*
- *Analyse et diffusion*
 - *Enquêtes (usagers de la route, commerçants, communes labellisées)*
- 9- *DEVELOPPEMENT DE L'OBSERVATOIRE (Une personne a été recrutée en stage de 6 mois de mars à août)*
- *Audits de qualité*
 - *Traitement des plaintes*
 - *Visites de contrôle*
- 10- *ANIMER ET GERER LE RESEAU NATIONAL DES VILLAGES ETAPES*
- *Réunions de zones*
 - *Rencontres Nationales AG 2022 Villers Bocage (Normandie)*
 - *Prix de l'initiative (Thème 2022- Relancer l'activité économique et touristique de son territoire*
 - *Promotion du Label (Bulletin Municipal)*
- « *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* »

M. TERRAL propose des tee-shirts pour le beurré pour faire la promotion de Brens dans les différentes courses.

Mme FALCO a relancé les commerçants pour la signature de la charte.

Un projet de réunion avec les commerçants, les élus, les hébergeurs est prévue fin juin 2022.

Mme PALOT LIVIERO demande quelles sont les retombées pour les commerçants de la Commune.

Mme FALCO note la frilosité des commerçants pour répondre. La fermeture de commerçants sur Brens est regrettable et a conduit à se rapprocher de l'épicerie de Montans, afin de compléter l'offre sur Brens ce qui permet en plus de proposer la visite de l'Archéosite.

- **Défense extérieure contre l'incendie (DECI) (Compte-rendu de M. TERRAL)**

COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2022

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIE

Des actions menées en vue de paramétrer le logiciel d'aide à la décision pour le dimensionnement des bornes. Des essais réalisés sur le terrain ont mis en évidence des questions non encore résolues dont les implications techniques et juridiques justifient des discussions avec les services de l'Etat et le SDIS. Une expérimentation sur 5 communes du syndicat pourrait commencer l'été prochain.

Tous les poteaux incendie ont été contrôlés sur la commune entre 2020 et 2021 et sont désormais conformes.

BUDGET DECI

Compte administratif 2021 excédent 92 528,19€. Excédent reconduit au budget 2022.

EVOLUTION DU SERVICE, PRESTATION, TARIFS

Un travail de comptabilité analytique a permis d'évaluer le coût du service « contrôle débit pression » et le situe à 44€, ce qui permet de voir que les recettes ne couvrent que les 2/3 des dépenses. Toutefois, la contribution capitaire permet le maintien des tarifs en vigueur pour les communes ayant transféré la compétence.

Il est proposé une organisation des contrôles étalée sur les 4 années à venir. Cette nouvelle organisation n'impactera pas les communes contrôlées précocement.

EAU POTABLE

- *Litiges sur l'usine de Foncoussières à Rabastens. Une réunion en juin devrait tendre vers un règlement amiable du différend.*

BUDGET EAU POTABLE

- *Fonctionnement*
- *La continuité. Mais une année comptable perturbée par le changement de régime de facturation ; Impact économique. Impact de trésorerie*
- *Des évolutions salariales maîtrisées*
- *Des évolutions non maîtrisées ; dispositif inflation du prix des fournitures – PVC, laiton, carburant, électricité...*

INVESTISSEMENT

Budget visant à assurer :

- *La poursuite des renouvellements et des améliorations structurels*
- *La réactivité en cas de coup dur sur une canalisation*

Une enveloppe globale largement dimensionnée :

- *Secteur de Rabastens 2 288 000€*
- *Secteur de Rivières 1 132 000€*
- *Interconnexion saint Sulpice Montagne noire 500 000€*
- *Alimentation secteur de Vieux Zone de Lintin 3 200 000€. Zone de Vieux 3 000 000€*
- *Recours à l'emprunt ligne de trésorerie 1 000 000€*
- *Emprunt classique Travaux neufs 2 000 000€*

Un point a été réalisé sur :

- *Les recrutements, notamment pour le remplacement des départs à la retraite.*
- *Les Avancements de grade –promotion interne*
- *Les Formations*

IX – QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire donne lecture de la question de Mme BRETAGNE :

« La Commune de Brens a signé une convention avec la Région dans le cadre du contrat centre bourg. Quels sont les aménagements prévus et restant à réaliser pour le centre du village ? »

Mme le Maire note que ce sujet a été évoqué à maintes reprises dans le cadre des échanges relatifs au budget et rappelle que le contrat bourg centre est consultable à la Mairie.

- M. BAH donne lecture des 2 questions diverses dont une pour M. ARMEL représenté :

- **« *Projet pour les hameaux ? financement ?* »**

Mme le Maire précise que la question des hameaux a été traitée au cours de la séance dans le cadre du budget et rappelle l'organisation de réunions de quartiers prévues dans les hameaux.

- **« *Fibre ? déploiement dans la commune ? planning et évolution technique ?* »**

M. BAH souhaite savoir pourquoi certains hameaux ne sont pas desservis sur la commune.

Mme TRIFT apporte des réponses précises sur l'avancement du déploiement de la fibre sur la commune :

Le poteau cassé route de Lagrave à la sortie du village a été signalé. Tarn fibre actualise régulièrement son site internet sur lequel la population peut consulter l'évolution des travaux.

La commune de Brens qui avait donné son accord pour accueillir un NRO a pu bénéficier de 75 % de couverture fibre.

Tarn fibre en accord avec le Département ont déployé en priorité le réseau sur des zones déjà équipés de poteaux. Les hameaux non desservis sont ceux où il n'y a pas de poteaux « France Télécom » pouvant servir de support à la fibre.

120 000 poteaux doivent être implantés sur le Département, ce qui nécessite des autorisations et travaux préalables.

M. BREILLER-TARDY s'interroge sur la façon dont les équipements ont été installés notamment eu égard les portées en cas de vent.

Mme TRIFT rappelle que le site Tarn fibre est accessible pour la population, pour toute question ou réclamation.

Mme TRIFT essaie de faire le lien avec Tarn fibre pour accélérer les demandes pour les lotissements.

Mme TRIFT souhaiterait poser une question, qu'elle transmettra au Maire pour la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20 heures.

Le Maire,